

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Information préalable à la déclaration d'accident du travail d'un intérimaire (Formulaire 60-3741)

Accéder au Formulaire – Cerfa 60-3741

En cas d'accident survenu à un travailleur intérimaire mis à disposition par une entreprise de travail temporaire (ou d'intérim), l'entreprise utilisatrice doit informer dans les 24 heures par lettre recommandée :

le service de prévention de la Carsat ,

l'inspection du travail,

l'entreprise de travail temporaire chargée d'établir la déclaration d'accident du travail.

